

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 28 SEPTEMBRE 2005

Madame le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18h45.

Elle propose Madame Caroline GARCIA comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire à l'unanimité.

Madame Caroline GARCIA procède à l'appel :

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. ELLUL, Mme ROMERO, M.M. CONTE, OUSSET, ALLOUCHE, Mmes GARCIA, DE HULLESSEN, M. SAUVAN, Mme CARRETIER, M. BOUISSEREN, Mme PETIT, M.M. LE NGUYEN, MUNOZ, Mmes RAMON BOTONNET, BOUQUET, M. MORENO, Mme HARO, M.M. FEVRIER, BOUSQUEL, Mmes PETARD, AZEMAR.

PROCURATIONS : M. ROUANET en faveur de M. BOUISSEREN
Mme FONS VINCENT en faveur de Mme GARCIA
Mme POUZOULET en faveur de Mme ROMERO

ABSENTS : M.M. CHARRIERE, ALBARIT.

I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2005

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 juillet est adopté à la majorité (5 contre).

II - COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

- d'augmenter de 2,2 % les tarifs des cantines scolaires de la ville de JUVIGNAC. En conséquence, le prix du ticket de cantine passe de 2,65 € à 2,71 € à compter du 1^{er} janvier 2006.

- d'affecter dans le domaine public communal les parcelles reprises ci-dessous

- Parcelle BO 11, pour une superficie de 8368 m², où est regroupé la bibliothèque, les salles municipales DE BRUNELIS et JEAN MOULIN
- Parcelles B0 13 et 14, pour une superficie de 36 857 m², où sont regroupés les tennis couverts, ainsi que les vestiaires du football et des tennis
- BM 28, pour une superficie de 849 m², où se trouve la Mairie
- BM 377, pour une superficie de 6 154 m², où sont regroupés les services techniques et la crèche municipale.
- Parcelle : BN 501 pour une superficie de 7 318 m², où se situe le groupe scolaire des Garrigues
- Parcelle : CB 101 pour une superficie de 20 930 m², où se situe le groupe scolaire de Fontcaude

- Parcelles BW 249, BW24, BZ 7, pour une superficie de 32430 m² où se situe le centre de loisirs sans hébergement.
- de céder 10 parts sociales concernant le placement IENA VALOR 6000 au nom de la commune de JUVIGNAC, auprès de la Trésorerie Générale de l'Hérault.
- De conclure avec M. A. BLAD mandataire du spectacle « GENIE EMMENE MOI », domicilié 1093 avenue de Maurin à Montpellier, une convention par laquelle il s'engage à assurer l'animation du Noël des enfants, le 17 décembre 2005. La participation de la commune s'élève à 1402,34 € plus les charges sociales.
- de conclure, à l'issue d'une mise en concurrence, un marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération « PAE du centre ville » avec le cabinet d'architectures Pierre TOURRE, 15 passage Lonjon à Montpellier, mandataire et son co-traitant OC'INFRA 14160 Castries. Ce marché est passé en application de l'article 74 II et selon la procédure adaptée art. 28 du code des marchés publics pour un montant de 204 815,00 €T.T.C.
- de conclure avec l'association PROMUSIQUE, domiciliée 3, impasse des sources, 34430 St Jean de Védas, une convention par laquelle elle s'engage à assurer l'animation du Noël du 3^{ème} age, le 15 décembre 2005. La participation de la commune s'élève à 1050 €TTC.
- de fixer le montant de l'inscription aux activités organisées par le service Sport, Loisirs, Jeunesse pratiquées pendant la période allant du début septembre 2005 à la fin juin 2006 à savoir : école municipale des sports : 100 € théâtre : 100 € randonnée pédestre : 20 €

III - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS – EXERCICE 2004

Rapporteur : Madame le Maire

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour 2004.

(un résumé de ce rapport est joint à la présente, l'intégralité du dossier peut être consulté aux services techniques communaux).

IV - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE - PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT – exercice 2004

Rapporteur : Madame le Maire

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour 2004.

(l'intégralité du dossier peut être consulté aux services techniques communaux)

V - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – EXERCICE 2004

Rapporteur : Madame le Maire

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel du délégataire du service de distribution publique d'eau potable pour l'exercice 2004.

(l'intégralité du dossier peut être consulté aux services techniques communaux).

VI - PERSONNEL COMMUNAL – ASTREINTE

Rapporteur : Madame le Maire

L'augmentation importante des diverses manifestations où la commune peu ou prou participe, nécessite de revoir complètement le système d'astreinte. Après que le conseil, eût par délibération du 4 juillet 2005, institué l'indemnité d'astreinte, des négociations ont été menées avec l'ensemble du personnel concerné, et ont abouti à un accord, entériné par le comité technique paritaire le 20 septembre 2005.

Le conseil est invité à adopter ce protocole d'accord, qui est résumé ci –dessous :

- Les agents logés assureront, sans rémunération (conformément aux textes en vigueur) ou récupération, par équipes de deux, 3 Week-end d'astreinte par mois. Ceci afin de leur assurer au moins 1 week-end de repos/mois
- 1 week-end d'astreinte par mois sera assuré par du personnel non logé volontaire ou désigné en cas de nombre insuffisant de volontaires
- Participation du personnel non logé sur la base du volontariat lors d'événements exceptionnels (nuit du jazz, marché de Noël.....)
- En cas de maladie, solidarité au niveau des agents logés. Il va sans dire qu'il pourra être fait appel à des volontaires ou des « désignés » en cas de besoin.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Madame le Maire à l'unanimité des suffrages exprimés (cinq abstentions).

VII - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI

Rapporteur : Madame le Maire

La loi de cohésion sociale votée par le Parlement le 18 janvier 2005, renforcée par le plan d'urgence pour l'emploi adopté le 13 juillet 2005 a institué des « contrats d'accompagnement à l'emploi » pour favoriser le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché de l'emploi, avec un contrat de travail et une aide à l'insertion.

Ces contrats d'accompagnement à l'emploi sont ouverts aux collectivités territoriales.

Les employeurs signataires bénéficient d'aide sous la forme :

- aide mensuelle de l'Etat, fixé par arrêté du préfet de Région, pouvant aller jusqu'à 90 % du SMIC, versée pendant toute la durée de la convention conclue avec l'ANPE,
- exonérations des cotisations et contributions patronales de sécurité sociale dans les limites du SMIC, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage, de la taxe due au titre de l'effort de construction.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à conclure un contrat d'accompagnement à l'emploi dans les conditions prévues par les textes, soit :

- un CDD à temps partiel de 6 mois,
- un contrat à temps partiel de 20 heures hebdomadaires,
- une rémunération basée sur le SMIC horaire appliqué au temps de travail,
- des actions d'accompagnement et de formation professionnelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Madame le Maire à l'unanimité des suffrages exprimés (cinq abstentions).

VIII - ADMISSION en NON VALEUR

Rapporteur : Monsieur OUSSET

Monsieur le Trésorier de Cournonterral nous a fait savoir qu'il n'avait pu procéder au recouvrement des titres repris ci-dessous

- Titre 317 /2000 – crèche municipale pour un montant de 6.83 €
- Titre 148/2002- école de musique pour un montant de 45.73 €
- Titres 154/2002- école de musique pour un montant de 85.37 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre ces titres en non-valeur

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET, à l'unanimité des suffrages.

IX - INDEMNITE de CONSEIL ALLOUEE au RECEVEUR MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur OUSSET

Il est rappelé au Conseil Municipal que l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable des services extérieurs du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes et établissements publics.

Il est précisé que le montant théorique maximum de cette indemnité est calculée par l'application du tarif indiqué à l'article 4 de l'arrêté précité, à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois derniers exercices.

Il est également rappelé que par arrêté du 15 décembre 2004 portant réorganisation des postes comptables, la commune de JUVIGNAC a été rattachée à la Trésorerie de COURNONTERRAL.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'allouer au trésorier municipal en sa qualité de conseiller financier de la commune, l'indemnité de conseil au taux maximum,
- De dire que cette mesure prendra effet au 1^{er} janvier 2005

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET, à l'unanimité des suffrages.

X - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MONTPELLIER - TRANSFERT DE COMPETENCE – ACTIF

Rapporteur : Monsieur OUSSET

Par délibération du 3 mars 2003, le Conseil Municipal avait décidé de transférer, au titre de son intérêt communautaire, à la communauté d'agglomération de Montpellier, la partie du pont roman sur la Mosson, propriété de la Commune.

Ce transfert se traduit comptablement par les opérations suivantes, qui seront inscrites au BS 2005 :

Opérations non affectées :

- Dépenses : article 2138 – Autres constructions : 4573,47 €
- Recettes : article 2423 – mise à disposition dans le cadre de transfert de compétence : 4573,47 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET, à l'unanimité des suffrages.

XI - COMMUNE de JUVIGNAC –Budget Principal - AFFECTATION DES RESULTATS 2004

Rapporteur : Monsieur OUSSET

Il est rappelé au Conseil Municipal que :

- Le compte administratif 2004, met en évidence un excédent d'exploitation au 31 décembre 2004 de 855 533,46 €

Il est proposé au Conseil Municipal

- D'affecter une partie de l'excédent en réserve supplémentaire à la section d'investissement, pour un montant de 464 328.67 €
- D'affecter le solde soit 391 224.79 € à l'excédent reporté 2005

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET à l'unanimité des suffrages exprimés (cinq abstentions).

XII - COMMUNE – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2005

Rapporteur : Monsieur OUSSET

	Libellé	BP	DM1	BS	Total
DEPENSES de FONCTIONNEMENT		9 536 527 €	0 €	521 772 €	10 058 299 €
O11	Charges à caractère général	1 782 094 €	0 €	215 333 €	1 997 427 €
60611	Eau & Assainissement	60 000 €			60 000 €
60612	Energie-Electricité	163 000 €		86 593 €	249 593 €
60622	Carburants	18 000 €			18 000 €
60623	Alimentation	47 700 €			47 700 €
60628	Autres fournitures non stockées	9 200 €			9 200 €
60631	Fournitures d'entretien	33 550 €			33 550 €
60632	Fourniture de petit équipement	50 950 €			50 950 €
60633	Fournitures de voirie	25 500 €			25 500 €
60636	Vêtements de travail	20 200 €			20 200 €
6064	Fournitures administratives	18 792 €			18 792 €
6065	livres, disques, cassettes	6 450 €			6 450 €
6067	fournitures scolaires	30 157 €		2 000 €	32 157 €
6068	Autres matières & fournitures	67 100 €			67 100 €
611	Contrats de prestation de serv. avec les entreprises	301 500 €		-3 000 €	298 500 €
6122	crédit-bail mobilier	9 960 €			9 960 €
6135	Locations mobilières	70 278 €			70 278 €
61521	Entretien des terrains	224 500 €			224 500 €
61522	Entretien bâtiments	81 200 €			81 200 €
61523	Entretien V.R.D	57 500 €			57 500 €
61551	Entretien matériel roulant	18 000 €			18 000 €
61558	entretien autres biens mobiliers	16 950 €			16 950 €

6156	Maintenance	45 210 €		14 790 €	60 000 €
616	Primes d'assurance	30 372 €			30 372 €
6182	Doc.générale & technique	11 500 €			11 500 €
6184	Vers. Org. Formation	25 970 €			25 970 €
6188	Autres frais divers	19 000 €		4 600 €	23 600 €
6225	Indemnités comptable & régisseur	2 700 €			2 700 €
6226	Honoraires	33 000 €		91 500 €	124 500 €
6227	frais d'actes, de contentieux	2 500 €			2 500 €
6228	divers	35 750 €			35 750 €
6231	Annonces & insertions	11 650 €		13 350 €	25 000 €
6232	Fêtes & cérémonies	57 180 €			57 180 €
6233	foires & expositions	29 000 €			29 000 €
6236	Catalogues & imprimés	13 500 €			13 500 €
6237	Publications	8 000 €			8 000 €
6238	Frais divers de publicité	9 000 €			9 000 €
6247	transports collectifs	9 000 €		2 000 €	11 000 €
6251	voyages & déplacements	8 950 €			8 950 €
6256	frais de mission	0 €			0 €
6257	réceptions	18 000 €			18 000 €
6261	Frais affranchissement	12 860 €		1 000 €	13 860 €
6262	Frais de télécommunications	35 000 €		2 500 €	37 500 €
6281	Concours divers	2 265 €			2 265 €
6282	frais de gardiennage	5 000 €			5 000 €
6288	autres services	8 500 €			8 500 €
6338	Autres impôts & taxes				0 €
63512	Taxes foncières	16 000 €			16 000 €
6355	Taxes & impôts sur les véhicules	1 700 €			1 700 €
637	Autres impots, taxes et vers.assimil.				0 €
O12	Charges personnel & frais assimilés	3 040 692 €	0 €	58 400 €	3 099 092 €
6218	autres personnels extérieurs	8 000 €		-6 100 €	1 900 €
6331	Versement transport	23 200 €		13 240 €	36 440 €
6332	Cotisations au FNAL	1 450 €		280 €	1 730 €
6336	cotisations CNFPT-CDG	29 500 €		1 600 €	31 100 €
64111	Personnel titulaire- Rémunération principale	1 521 527 €		-58 320 €	1 463 207 €
64112	NBI- Supplément familial de traitement, indem.résidence	55 000 €		4 800 €	59 800 €
64118	autres indemnités	150 000 €		61 000 €	211 000 €
64131	Personnel non titulaire-rémunération principale	364 000 €		23 300 €	387 300 €
6451	URSSAF	350 715 €			350 715 €
6453	Cotisations caisses retraite	385 000 €		36 000 €	421 000 €
6454	ASSEDIC	21 500 €		400 €	21 900 €
6455	Cotisations assurances du personnel	118 000 €		-20 000 €	98 000 €
6457	cotisations sociales liées à l'apprentissage	200 €			200 €
6471	prestations versées (FNAL)	1 000 €			1 000 €
6475	Médecine du travail	4 300 €			4 300 €
64832	Fonds de compensation CPA	4 800 €		2 200 €	7 000 €
6488	Autres charges	2 500 €			2 500 €

65	Autres charges de gestion courante	383 912 €	0 €	386 €	384 298 €
6531	indemnités élus	103 000 €			103 000 €
6532	frais mission des élus	2 500 €			2 500 €
6533	cotisations retraite des élus	9 000 €			9 000 €
6535	formation des élus	3 300 €		386 €	3 686 €
65372	cotisation au fond de financement de fin de mandat	100 €			100 €
6554	cotisations organisme de regroupement (démoustication)	5 000 €			5 000 €
6555	contributions CNFPT	27 000 €			27 000 €
65736	CCAS & Caisse des écoles	50 000 €			50 000 €
65748	Subv fonct assoc & pers.privées	184 012 €			184 012 €
66	Charges financières	330 350 €	0 €	1 500 €	331 850 €
6611	Intérêts emprunts & dettes	285 000 €			285 000 €
6611	ICNE	43 350 €			43 350 €
66111	intérêts des emprunts- ligne de trésorerie	1 000 €		1 500 €	2 500 €
668	autres charges financières	1 000 €			1 000 €
67	Charges exceptionnelles	3 593 558 €	0 €	138 313 €	3 731 871 €
6714	Bourses et prix	0 €		1 500 €	1 500 €
673	titres annulés	9 500 €			9 500 €
675	valeurs comptables des immo.cédées	259 058 €		136 813 €	395 871 €
676	différence sur réalisations	3 325 000 €			3 325 000 €
68	Dotations aux amortissements	107 083 €	0 €	26 960 €	134 043 €
6811	immo.incorporelles & corporelles	107 083 €		26 960 €	134 043 €
6815	prov. Risques & charges exploit.				0 €
O14	Atténuation de produits	165 431 €	0 €	1 620 €	167 051 €
73961	Reversement agglo	111 159 €		400 €	111 559 €
73982	SRU	54 272 €		1 220 €	55 492 €
	Chapîtres codifiés	133 407 €	0 €	79 260 €	212 667 €
	Déficit fonct.reporté				0 €
O23	Virement section investissement	133 407 €		79 260 €	212 667 €

	RECETTES de FONCTIONNEMENT	9 536 527 €	0 €	521 772 €	10 058 299 €
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	451 350 €	0 €	0 €	451 350 €
7011	vente d'eau	60 000 €			60 000 €
70311	concessions cimetière	30 000 €			30 000 €
70388	autres redevances & recettes	2 500 €			2 500 €
7062	Redev.& droits des serv.caractère culturel	58 000 €			58 000 €
70632	Redev. & droits des serv.loisirs	103 200 €			103 200 €
7066	Redev. & droits des serv.sociaux	102 600 €			102 600 €
7067	Redev. & droits des serv.périscolaires & enseignement	80 000 €			80 000 €
70872	rembt frais par budgets annexes	13 000 €			13 000 €
70878	Ventes marchandises autres redevables	1 750 €			1 750 €
7088	Autres produits d'activités annexes	300 €			300 €
72	Travaux en régie	45 000 €	0 €	0 €	45 000 €
721	Immobilisations incorporelles				0 €
722	Immobilisations corporelles	45 000 €			45 000 €
73	Impôts & taxes	3 582 200 €	0 €	62 515 €	3 644 715 €

7311	Contributions directes	3 161 122 €		62 257 €	3 223 379 €
7328	autres reversements fiscalité	13 500 €			13 500 €
7343	taxes sur les pylones électriques	700 €		258 €	958 €
7351	Taxe sur l'électricité	125 613 €			125 613 €
7363	Impôts sur les spectacles				0 €
73681	Taxes/emplacements publicitaires	1 265 €			1 265 €
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	280 000 €			280 000 €
7382	Permis de chasser				0 €
74	Dotations & participations	1 243 180 €	0 €	105 960 €	1 349 140 €
7411	Dotations forfaitaires	749 000 €		45 702 €	794 702 €
74121	Dotation solidarité rurale	35 500 €		12 542 €	48 042 €
74125	dotation péréquation	39 300 €		6 434 €	45 734 €
745	Dotation spéciale instituteurs	7 365 €			7 365 €
746	D.G.D				0 €
7472	Participation région				0 €
7473	Participation Département			6 820 €	6 820 €
7475	groupe de collectivités				0 €
7478	autres organismes	280 000 €		26 960 €	306 960 €
74833	Etat- Compensation taxe professionnelle	28 715 €		-34 €	28 681 €
74834	Compensation taxes foncières	27 500 €		1 788 €	29 288 €
74835	Compensation exonération taxe d'habitation	75 800 €		5 748 €	81 548 €
7488.01	dotation de solidarité communautaire				0 €
75	Autres produits & gestion courante	116 000 €	0 €	79 260 €	195 260 €
752	Revenus des immeubles	115 000 €			115 000 €
7551	excédent des budgets annexes (eau)			79 260 €	79 260 €
758	Produits divers de gestion courante	1 000 €			1 000 €
76	Produits financiers	35 €	0 €	50 000 €	50 035 €
762	revenus valeurs mob. Placement				0 €
764	revenus placements			50 000 €	50 000 €
768	Autres produits financiers	35 €	0 €	0 €	35 €
77	Produits exceptionnels	3 922 773 €	0 €	-183 187 €	3 739 586 €
7713	Libéralités reçues				0 €
7718	autres op.excep/op.gestion (placement de trésorerie & Thermes)	300 000 €		-300 000 €	0 €
775	produits des cessions d'immobilisation	3 584 058 €		37 142 €	3 621 200 €
776	différences sur réalisations	13 715 €		99 671 €	113 386 €
778	Autres produits exceptionnels	25 000 €		-20 000 €	5 000 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	0 €	0 €	0 €	0 €
7875	Reprises sur prov. Risques & charges exceptionnels				0 €
7876	Repises sur prov. Dépréciations exceptionnelles				0 €
79	Transferts de charges	1 500 €	0 €	42 000 €	43 500 €
7911	Indemnités de sinistres	1 500 €		42 000 €	43 500 €
O13	Atténuation de charges	174 489 €	0 €	-26 000 €	148 489 €
6091	RRRO sur achats				0 €
6419	rembt. Rémun.personnel	150 000 €		-40 000 €	110 000 €
6459	rembt.charges sec.soc	1 500 €		14 000 €	15 500 €
6611	ICNE	22 989 €			22 989 €

	Chapîtres codifiés	0 €	0 €	391 224 €	391 224 €
OO2.01	Résultat de fonctionnement reporté			391 224 €	391 224 €
					0 €

INVESTISSEMENT

OPERATIONS NON AFFECTEES					
	DEPENSES	1 084 441 €	0 €	-199 223 €	885 218 €
OO1	solde d'exécution				0 €
164112	emprunts CLF-DEXIA	297 789 €		-80 000 €	217 789 €
164114	emprunts CRCA	246 279 €		-75 000 €	171 279 €
164115	emprunts - CAISSE EPARGNE	352 347 €		-52 347 €	300 000 €
166	refinancement de la dette				0 €
16878	autres établissements	7 210 €			7 210 €
1688	ICNE	22 989 €			22 989 €
192	Réal.postérieures au 1/1/97				0 €
2031	Frais d'études	112 827 €			112 827 €
2111	terrains nus	0 €		2 800 €	2 800 €
2138	autres constructions			4 574 €	4 574 €
2168	autres collectons et œuvres d'art			750 €	750 €
2184	Mobilier				0 €
2188	autres				0 €
	tavaux régie	45 000 €			45 000 €
	RECETTES	4 329 738 €	5 210 137 €	735 337 €	10 275 212 €
oo1	solde exécution		4 110 137 €		4 110 137 €
O21	autofinancement prévisionnel	133 407 €		79 260 €	212 667 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé			464 328 €	464 328 €
10222	FCTVA	295 530 €		30 055 €	325 585 €
10223	TLE	230 110 €		110 000 €	340 110 €
1328	autres				0 €
1641	Emprunts en euros	0 €	1 100 000 €		1 100 000 €
166	refinancement de la dette				0 €
16878	autres dettes			20 160 €	20 160 €
16882	ICNE	43 350 €			43 350 €
192	Réal.postérieures au 1/1/97	195 258 €		0 €	195 258 €
2423	Mise à disposition dans le cadre de transfert de compétence			4 574 €	4 574 €
28188	autres amort.				0 €
1342	Amendes de police				0 €
2111	terrains nus	3 325 000 €			3 325 000 €
28	autres immos	107 083 €		26 960 €	134 043 €

OP 3 CONSTRUCTION 2 COURTS TENNIS COUVERTS

	DEPENSES	0 €	44 970 €	0 €	44 970 €
2031	Frais études				0 €
2313	immo en cours - constructions		44 970 €	0 €	44 970 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €

1322	Subvention région				0 €
1325	groupements de collectivités				0 €

OP 28 - TRAVAUX MARTINET					
	DEPENSES	237 000 €	64 000 €	-185 000 €	116 000 €
2031	études	0 €			0 €
2315	VRD	237 000 €	64 000 €	-185 000 €	116 000 €
2318	autres immos corporelles				0 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
192	différence sur réalisation d'immo				0 €
2111	Terrains nus				0 €

OP 48 - ALLES EUROPE - 2° TRANCHE					
	DEPENSES	0 €	38 574 €	-7 800 €	30 774 €
2315	VRD	0 €	38 574 €	-7 800 €	30 774 €
	RECETTES	0 €	0 €	12 442 €	12 442 €
1322	Région			12 442 €	12 442 €
					0 €

OP 59 - MARCO-POLO					
	DEPENSES	0 €	0 €	0 €	0 €
2128	Agencements & Aménagements				0 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
192	différence sur réalisation d'immo				0 €
2115	Terrains nus				0 €

OP 60 - AMENAGEMENT d'un CENTRE VILLE					
	DEPENSES	327 213 €	2 214 450 €	947 200 €	3 488 863 €
2031	études			260 000 €	260 000 €
2033	frais insertion		4 400 €		4 400 €
2115	terrains bâtis	115 000 €		5 000 €	120 000 €
2313	travaux	212 213 €	2 210 050 €	382 413 €	2 804 676 €
2315	VRD (Place.....)			299 787 €	299 787 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
1321	Etat			0 €	0 €
					0 €

OP 61 - LES THERMES					
	DEPENSES	250 000 €	627 900 €	1 100 €	879 000 €
2031	études & honoraires		22 500 €	1 500 €	24 000 €
2033	frais insertion		900 €	1 100 €	2 000 €
2318	autres immo en cours	250 000 €	604 500 €	-1 500 €	853 000 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €

192	différence sur réalisation d'immo	0 €			0 €
2115	Terrains nus	0 €			0 €

OP 62 RESTAURANT SCOLAIRE GARRIGUES

	DEPENSES	0 €	2 900 €	0 €	2 900 €
2033	frais insertion				0 €
2313	Bâtiments		2 900 €		2 900 €
	RECETTES	0 €	32 511 €	5 205 €	37 716 €
1321	Département		32 511 €	5 205 €	37 716 €
1341	DGE				0 €

OP 63 GROUPE SCOLAIRE GARRIGUES

	DEPENSES	800 000 €	679 400 €	0 €	1 479 400 €
2033	frais insertion			2 500 €	2 500 €
2313	bâtiments	800 000 €	679 400 €	-2 500 €	1 476 900 €
	RECETTES	51 834 €	162 502 €	16 579 €	230 915 €
1321	Etat		30 000 €		30 000 €
1323	Département	51 834 €	50 476 €	16 579 €	118 889 €
1331	DGE		82 026 €		82 026 €

OP 64 GROUPE SCOLAIRE & RESTAURANT SCOLAIRE FONTCAUDE

	DEPENSES	0 €	35 100 €	14 000 €	49 100 €
2031	Frais études				0 €
2313	bâtiments		35 100 €	14 000 €	49 100 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
					0 €
					0 €

OP 65 ALLEES de l'EUROPE - 3 ° TRANCHE

	DEPENSES	10 000 €	334 600 €	-15 000 €	329 600 €
2033	frais insertion				0 €
2315	VRD	10 000 €	334 600 €	-15 000 €	329 600 €
	RECETTES	0 €	100 000 €	0 €	100 000 €
1325	groupements de collectivités		100 000 €		100 000 €
					0 €

OP 66 MATERIEL 2004

	DEPENSES	0 €	0 €	0 €	0 €
205	concession & droits				0 €
2188	autres immo corporelles				0 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
					0 €
					0 €

OP 67 VOIRIE 2004

	DEPENSES	0 €	702 000 €	0 €	702 000 €
2033	frais insertion				0 €
2315	VRD		702 000 €		702 000 €
	RECETTES	0 €	0 €	17 525 €	17 525 €
1328	autres			17 525 €	17 525 €
					0 €

OP 68 BATIMENTS 2004

	DEPENSES	0 €	0 €	0 €	0 €
2135	installations générales				0 €
21318	Autres immos				0 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
					0 €
					0 €

OP 69 TERRAIN de FOOTBALL SYNTHETIQUE

	DEPENSES	0 €	47 000 €	0 €	47 000 €
2318	autres immos en cours	0 €	47 000 €		47 000 €
					0 €
	RECETTES	0 €	115 000 €	0 €	115 000 €
1322	Région		70 000 €		70 000 €
1325	Groupement de collectivités		20 000 €		20 000 €
1328	autres		25 000 €		25 000 €

OP 70 ENVIRONNEMENT 2004

	DEPENSES	0 €	0 €	0 €	0 €
2031	frais études				0 €
2128	Agencements				0 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
					0 €
					0 €

OP 71 CRECHE

	DEPENSES	1 000 €	4 650 €	0 €	5 650 €
2135	installations générales	1 000 €	4 650 €		5 650 €
					0 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
1328	subvention CAF				0 €
					0 €

OP 72- HALTE-GARDERIE

	DEPENSES	2 000 €	1 800 €	0 €	3 800 €
2181	agencement	2 000 €	1 800 €		3 800 €
					0 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
1328	subvention CAF				0 €

					0 €
--	--	--	--	--	-----

OP 73 - VOIE de LIAISON FONTCAUDE-GARRIGUES					
	DEPENSES	0 €	0 €	0 €	0 €
2315	VRD				0 €
					0 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
					0 €
					0 €

OP 74 - STRUCTURE MULTI-ACCUEIL de COURPOUYRAN					
	DEPENSES	72 000 €	113 450 €	0 €	185 450 €
2313	immos en cours construction	72 000 €	113 450 €		185 450 €
	frais études	0 €	0 €		0 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
					0 €
					0 €

OP 75 CENTRE de LOISIRS de COURPOUYRAN					
	DEPENSES	82 163 €	128 300 €	0 €	210 463 €
2135	installations générales	82 163 €	128 300 €		210 463 €
					0 €
	RECETTES	0 €	58 794 €	0 €	58 794 €
1323	Département		26 251 €	0 €	26 251 €
1328	CAF		32 543 €		32 543 €

OP 76 - VRD LABOURNAS & PATTES					
	DEPENSES	0 €	639 850 €	0 €	639 850 €
2033	frais insertion		4 400 €		4 400 €
2111	Terrains nus		140 000 €		140 000 €
2315	immos en cours		495 450 €		495 450 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
					0 €
					0 €

OP 77 - MATERIEL 2005					
	DEPENSES	298 095 €	0 €	133 235 €	431 330 €
192	Réalisations postérieures au 1/1/97	13 715 €		99 671 €	113 386 €
2033	insertion				0 €
205	concessions & droits	2 250 €		33 564 €	35 814 €
2158	autres matériels et outillage	20 000 €			20 000 €
2183	matériel de bureau et info	29 850 €			29 850 €
2184	meublier	13 750 €			13 750 €
2188	autres immos corporelles	218 530 €			218 530 €
28183	matériel informatique				0 €

		RECETTES		63 800 €	0 €	136 813 €	200 613 €
192	Réalisations postérieures au 1/1/97						0 €
2182	matériel de transport	20 000 €				78 756 €	98 756 €
2183	matériel de bureau et info					2 319 €	2 319 €
2184	meublier					9 120 €	9 120 €
2188	autres	43 800 €				46 618 €	90 418 €

OP 78 - VOIRIE 2005							
		DEPENSES		447 000 €	0 €	152 047 €	599 047 €
2033	Frais insertion	12 000 €					12 000 €
2315	immos en cours- inst;TECHN	435 000 €				152 047 €	587 047 €
		RECETTES		0 €	0 €	15 824 €	15 824 €
1323	Département (feux tricolores)					15 824 €	15 824 €
							0 €

OP 79 - BATIMENTS 2005							
		DEPENSES		298 000 €	0 €	100 000 €	398 000 €
21312	Bat scolaires	15 000 €					15 000 €
2135	installations générales	283 000 €				100 000 €	383 000 €
		RECETTES		0 €	0 €	65 834 €	65 834 €
1321	Etat					25 000 €	25 000 €
1323	Département					40 834 €	40 834 €

OP 80 - ENVIRONNEMENT 2005							
		DEPENSES		107 000 €	0 €	20 000 €	127 000 €
2031	frais études	15 000 €				3 000 €	18 000 €
2121	plantations	60 000 €				17 000 €	77 000 €
2128	agencements & aménagements	32 000 €					32 000 €
		RECETTES		0 €	0 €	0 €	0 €
							0 €
							0 €

OP 81 - HYDRAULIQUE 2005							
		DEPENSES		359 460 €	0 €	10 000 €	369 460 €
2033	frais insertion						0 €
2031	frais études					10 000 €	10 000 €
2315	immos en cours	359 460 €					359 460 €
		RECETTES		0 €	0 €	0 €	0 €
							0 €
							0 €

OP 82 - NAUSSARGUES							
		DEPENSES		70 000 €	0 €	35 000 €	105 000 €
2031	étude	0 €				35 000 €	35 000 €
2315	immos en cours	70 000 €					70 000 €
		RECETTES		0 €	0 €	0 €	0 €

					0 €
					0 €

RECAPITULATIF				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 536 527 €	0 €	521 772 €	10 058 299 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 536 527 €	0 €	521 772 €	10 058 299 €
SOLDE	0 €	0 €	0 €	0 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 445 372 €	5 678 944 €	1 005 559 €	11 129 875 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 445 372 €	5 678 944 €	1 005 559 €	11 129 875 €
SOLDE	-0 €	0 €	0 €	-0 €
SOLDE GLOBAL	0 €	0 €	0 €	-0 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET à la majorité (cinq contre).

XIII - BUDGET ANNEXE EAU – AFFECTATION DES RESULTATS 2004

Rapporteur : Monsieur OUSSET

Le compte administratif 2004 met en évidence un excédent d'exploitation au 31 décembre 2004 de 79 260.10 €

Il est proposé au Conseil Municipal

- De reprendre en report à nouveau en recettes de la section d'exploitation l'excédent constaté à savoir 79 260.10 €
- Considérant que le reversement au budget général de l'excédent d'un budget annexe n'est possible que de façon ponctuelle et seulement si l'excédent n'est pas nécessaire à court terme, au financement des dépenses d'investissement
- Considérant qu'aucun investissement nouveau n'est programmé à court terme en dehors de ceux déjà inscrits au budget 2005
- De reverser le solde d'exploitation soit 79 260.10 € au budget principal (compte 755 excédent des budgets annexes) par le biais du compte 672 « reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement »
- De reprendre au budget supplémentaire 2005 du budget annexe « eau », en investissement, l'excédent d'investissement, à savoir 86 214.29 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET à l'unanimité des suffrages exprimés (cinq abstentions).

XIV - BUDGET SUPPLEMENTAIRE EAU – ANNEE 2005

Rapporteur : Monsieur OUSSET

	Libellé	BP	DMI	BS	R.A.R	Total
	DEPENSES de FONCTIONNEMENT	95 170 €	0 €	84 410 €	0 €	179 580 €
O11	Charges à caractère général	0 €	0 €	1 500 €	0 €	1 500 €
6287	rembt frais			1 500 €		1 500 €
						0 €
66	Charges financières	385 €	0 €	1 650 €	0 €	2 035 €
6611	intérêts des emprunts	265 €		750 €		1 015 €
66111	ICNE	120 €		900 €		1 020 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	0 €	79 260 €	0 €	79 260 €
673	titres annulés	0 €				0 €
672	Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement			79 260 €		79 260 €
678	Autres charges except.			0 €		0 €
68	Dotations aux amortissements	33 988 €	0 €	2 000 €	0 €	35 988 €
6811	immo.incorporelles & corporelles	33 988 €	0 €	2 000 €		35 988 €
6815	prov. Risques & charges exploit.					0 €
	Chapîtres codifiés	60 797 €	0 €	0 €	0 €	60 797 €
	Déficit fonct. reporté					0 €
O23	Virement section investissement	60 797 €	0 €			60 797 €

	RECETTES de FONCTIONNEMENT	95 170 €		84 410 €	0 €	179 580 €
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	0 €		0 €	0 €	0 €
						0 €
						0 €
75	Subvention exploitation	95 000 €		5 150 €	0 €	100 150 €
757	Redevance versée par le fermier	95 000 €		5 150 €		100 150 €
						0 €
O13	Atténuation de charges	170 €		0 €	0 €	170 €
						0 €
6611	ICNE	170 €				170 €
	Chapîtres codifiés	0 €		79 260 €	0 €	79 260 €
OO2.01	Résultat de fonctionnement reporté			79 260 €		79 260 €
						0 €

INVESTISSEMENT

OPERATIONS NON AFFECTEES						
	DEPENSES	94 905 €	0 €	88 214 €	0 €	183 119 €
OO1	solde d'exécution					0 €
10668	réserves diverses			0 €		0 €
16411	emprunts - CDC	1 325 €				1 325 €
16414	emprunts - CAISSE EPARGNE	0 €				0 €
1688	ICNE	170 €				170 €
21531	réseau eau	93 410 €	0 €	88 214 €		181 624 €
2318	autres immos corporelles					0 €
	RECETTES	94 905 €	0 €	88 214 €	0 €	183 119 €
OO1	solde d'exécution			86 214 €		86 214 €
O21	autofinancement prévisionnel	60 797 €				60 797 €
10228	apports autres organismes					0 €
10222	FCTVA					0 €
16882	ICNE	120 €				120 €
28153	amortissements	33 988 €		2 000 €		35 988 €

RECAPITULATIF

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	95 170 €	0 €	84 410 €	0 €	179 580 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	95 170 €	0 €	84 410 €	0 €	179 580 €
SOLDE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	94 905 €	0 €	88 214 €	0 €	183 119 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	94 905 €	0 €	88 214 €	0 €	183 119 €
SOLDE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SOLDE GLOBAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET à l'unanimité des suffrages exprimés (cinq abstentions).

**XVI - DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET DE DECLARATION DE TRAVAUX -
SALLE DU CLUB DE FOOTBALL ET ABRI JARDIN DE LA CRECHE**

Rapporteur : Monsieur COMBE

Conformément à l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Locales qui précise que le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal, notamment en matière de conservation et d'administration de biens communaux, il lui est demandé d'autoriser Madame le Maire a déposé les demandes de permis de construire et de déclaration de travaux suivantes :

- Construction d'une salle pour le club de football
- Construction d'un abri jardin pour la crèche

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE à l'unanimité des suffrages.

XVI - MONTPELLIER AGGLOMERATION – PROJET DE S.C.O.T – AVIS

Rapporteur : Monsieur COMBE

Par délibération du 21 juillet 2005, le conseil communautaire a arrêté son projet de schéma de cohérence territoriale et a soumis celui-ci pour avis, notamment aux communes membres de la communauté d'Agglomération de Montpellier.

Ce document qui définit, à l'horizon 2020, les grands équilibres spatiaux entre ville et nature, reprend dans ses grandes lignes les propositions communales.

Aussi est-il proposé au Conseil Municipal

- Sous réserve de la prise en compte des objectifs ci-dessous définis, d'approuver le projet de SCOT
- Objectifs communaux :
 - La commune de Juvignac affirme avec force l'intérêt stratégique du secteur Naussargues – Bel Air (Le secteur Naussargues – Bel Air défini par le SCOT est en grande partie situé sur son territoire communal) pour son avenir : cette zone est la zone préférentielle de son développement futur. Elle entend définir, en concertation avec l'Agglomération de Montpellier et les autres communes concernées, l'avenir de cette zone, l'urbanisme et l'implantation des diverses activités qui devront concourir au développement de la commune : habitat individuel et collectif, équipements

publics, hôtellerie et tourisme, équipements sportifs, commerces, services, zones vertes, dans le respect des options de son urbanisme.

- Le secteur du château de Caunelle, zone d'extension de son urbanisme entre la zone déjà urbanisée des Garrigues et le site des thermes, zone qui devra recevoir des activités diversifiées : habitat individuel et collectif, équipements publics, hôtellerie et tourisme, équipements sportifs, commerces, services, zones vertes à préserver,
- l'arrivée de la troisième ligne du tramway, dont le tracé ne saurait passer que par la zone dévolue aux équipements sportifs (tennis, salle polyvalente, etc.) de façon à assurer la meilleure irrigation possible de la ville, compte tenu des futures implantations de population dans la partie nord de la commune. Ce tracé, seul, permettra d'envisager ultérieurement l'extension de la ligne vers l'ouest.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE à la majorité (cinq contre).

XVII - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur COMBE – Départ de Mme PETARD

Par délibération en date du 9 mai 2005, le Conseil Municipal avait décidé d'engager la procédure de déclassement de trois parcelles du domaine public au domaine privé de la commune :

- une partie de l'impasse du Poumpidou mitoyenne à la parcelle BL 190, d'une superficie de 168 m²,
- une partie du chemin communal mitoyen à la parcelle BS 48, d'une superficie de 483 m²,
- le chemin Carrière de l'Hort d'une superficie de 1090 m².

Après l'enquête publique qui s'est déroulée en mairie du 11 au 27 juillet 2005, Monsieur Alain CERUTTI, commissaire enquêteur a émis un avis favorable à ce déclassement.

Compte tenu de cet avis, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le déclassement du domaine public au domaine privé de la commune des parcelles suivantes :

- une partie de l'impasse du Poumpidou mitoyenne à la parcelle BL 190, d'une superficie de 168 m²,
- une partie du chemin communal mitoyen à la parcelle BS 48, d'une superficie de 483 m²,
- le chemin carrière de l'Hort d'une superficie de 1090 m².

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE à la majorité (cinq contre).

XVIII - MARCHÉ NEGOCIE LOT 8 - RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE DES GARRIGUES

Rapporteur : Monsieur COMBE

Il est rappelé au Conseil Municipal que par délibération n°132 du 13/12/2004, il a autorisé Madame le Maire à lancer un marché négocié suite à appel d'offres infructueux (conformément à l'article 35 du code des marchés publics) pour le marché « Restructuration du groupe scolaire des Garrigues ».

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 juillet 2005, et a décidé d'attribuer le lot 8 peinture à l'entreprise SLPR pour un montant total de 32 206,67 €H.T. soit 38 519,18 €T.T.C.

Le Conseil Municipal

- prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres
- autorise Madame Le Maire à signer le marché du lot ainsi que toutes les pièces s'y rapportant

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE à l'unanimité des suffrages.

XIX - AVENANT MARCHÉ CONSTRUCTION D'UN NOUVEL HOTEL DE VILLE

Rapporteur : Monsieur COMBE

Monsieur COMBE rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 20/09/2004 qui autorise Madame le Maire à lancer le marché de travaux « construction du nouvel hôtel de ville de Juvignac ». La commission d'appel d'offres du 21 avril 2005 a décidé d'attribuer à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 4 960 937,44 €T.T.C., les travaux repris ci-dessus.

Suite à des aléas techniques, des travaux supplémentaires doivent être réalisés.

Pour cela, il y a lieu de conclure un avenant au marché du Lot 1.

Avenant n° 1 d'un montant de 22 649,69 €H.T. soit 27 089,03 €TTC de travaux en plus portant le montant total des travaux de 4 960 937,44 €T.T.C. à 4 988 026,47 €T.T.C.

Aussi est il proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Madame Le Maire à signer l'avenant au marché du lot ainsi que toutes les pièces s'y rapportant

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE à l'unanimité des suffrages exprimés (cinq abstentions).

XX – MARCHES DE TRAVAUX – REALISATION D'UN FORAGE D'EAU THERMALE

Rapporteur : Monsieur COMBE

La commune de JUVIGNAC souhaite réaliser un forage d'eau thermale sur le site de FONTCAUDE (Opération 61 inscrite au budget).

Elle est assistée dans son opération par le maître d'œuvre BET EAU ET GEOENVIRONNEMENT. L'appel d'offres lancé étant infructueux, la commission qui s'est réunie le 18 Juillet 2005 a décidé de relancer par marché négocié le marché de travaux.

Le Conseil Municipal :

➤ prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres

➤ autorise Madame le Maire à lancer, le moment venu, un marché négocié conformément à l'article 35 du code des marchés publics.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE à l'unanimité des suffrages.

XXI - DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE - VALAT DE LA FOSSE

Rapporteur : Monsieur COMBE

La commune de Juvignac connaît depuis plusieurs années des phénomènes météorologiques exceptionnels provoquant régulièrement le débordement du ruisseau du Valat de la Fosse.

Afin de protéger les biens et les personnes, la commune envisage de réaliser des travaux hydrauliques d'envergure.

Pour ce faire, il est essentiel d'acquérir le foncier nécessaire pour de futurs équipements tels que bassins de rétention, bassins d'écrêtement, redimensionnement du cours d'eau.

Or, compte tenu de la topographie des lieux, et du type du mode d'utilisation des sols, il semble que les terres nécessaires à ces travaux d'utilité publique se situent majoritairement sur la commune de St Georges d'Orques.

Par conséquent, conformément à l'article L-11-1 du Code de l'Expropriation, Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'acter par principe le recours à la procédure de déclaration d'utilité publique.

Le dossier technique et financier permettant le lancement officiel de la D.U.P. fera l'objet d'une présentation lors d'un prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE à l'unanimité des suffrages exprimés (cinq abstentions).

Madame le Maire lève la séance à 20h30.

La Secrétaire de Séance

Le Maire

Caroline GARCIA

Danièle SANTONJA